



# *Brexit, gilets jaunes, démocratie directe et juges*

Pascal Mahon

Professeur à l'Université de Neuchâtel

## Introduction

- I. La notion de démocratie directe et sa diffusion traditionnelle
- II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?
  - La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni
  - La crise des gilets jaunes et la démocratie directe en France
  - Conclusion intermédiaire: l'idée de (re)donner la parole au peuple
- III. La démocratie directe en Suisse et ses limites
  - Rappel: les institutions de démocratie directe et leur évolution
  - Discussions actuelles: les limites de la démocratie directe
    - L'idée de (re)donner au peuple « le dernier mot »?
    - Le peuple contre les juges, ou Rousseau contre Montesquieu?

## Conclusion

# I. La notion de démocratie directe et sa diffusion traditionnelle

---

## ➤ Notion de *démocratie*

- forme d'organisation de l'Etat dans laquelle le pouvoir «appartient au peuple»
- *demos* (peuple) et *kratos* (pouvoir) -> racines dans l'Antiquité (Athènes, 508 av. J.-C.)
- «souveraineté populaire» (Rousseau, XVIII<sup>e</sup> siècle)
- limites à la démocratie: notion de «peuple» (sexe, âge, nationalité, etc.)
- formes de la démocratie: démocratie *représentative* et démocratie *directe* (ou *semi-directe*)

## ➤ Notion de démocratie *directe* ou *semi-directe*

- démocratie représentative *versus* démocratie directe?
- démocratie *directe* ou *semi-directe*?
- définition: => le peuple ne fait pas qu'élire ses représentants, mais il décide aussi sur des questions concrètes => votations référendaires

# I. La notion de démocratie directe et sa diffusion traditionnelle

## ➤ Evolution du droit de suffrage au Royaume-Uni

Année	population totale	électeurs	% popul.
1831	16 300 000	439 970 (1 ho/5)	2,7
1832 Reform Act (1832)	16 300 000	717 224	4,4
1869 Second Reform Act (1867)	26 000 000	2 225 692 (1 ho/3)	8,6
1886 3 <sup>ème</sup> série de réformes (1884-1885)	30 000 000	4 937 204 (2 ho/3)	16,5
1918 Suffrage universel (h > 21 ans, f > 30 ans)	44 000 000	21 000 000	48,0
1928 Suffrage universel (h + f > 21 ans)	46 000 000	29 000 000	63,0
1969	55 000 000	36 985 883	67,0
1970 Abaissement à 18 ans	55 000 000	39 342 000	71,5
1987	56 800 000	43 181 321	76,0
1992	57 060 000	43 238 929	75,8

# I. La notion de démocratie directe et sa diffusion traditionnelle

## ➤ Introduction du suffrage universel (masculin et féminin)

Suffrage universel	(masculin)	(féminin)
France	1848	1944
Suisse	1848	1971
Allemagne	1867	1918
Etats-Unis	1868	1920
Belgique	1893	1944
Grande-Bretagne	1918	1918-1928
Italie	1919	1945
Suède	1909-1919	1919
Danemark	1915	1915
Pays-Bas	1917	1917-1919

### Introduction du suffrage féminin en Suisse

- ATF 83 I 173, *Quinche et consorts c. Conseil d'Etat VD*, 26 juin 1957
- 1<sup>er</sup> février 1959 – 7 février 1971



## I. La notion de démocratie directe et sa diffusion traditionnelle

---

### ➤ Diffusion traditionnelle de la démocratie directe

- aucun Etat ne relève de la démocratie directe pure
- éléments variables de démocratie directe (dose plus ou moins forte)

### ➤ Etats connaissant traditionnellement des éléments – une dose – de démocratie directe

- USA: forte dose au niveau des Etats fédérés, rien au niveau de l'Union
- Allemagne: dose assez forte au niveau des Länder, presque rien au niveau du Bund
- Italie: quelques éléments au plan national (référendum abrogatoire, art. 75 Cst. italienne 1947, 500 000 signatures, quorum de participation)

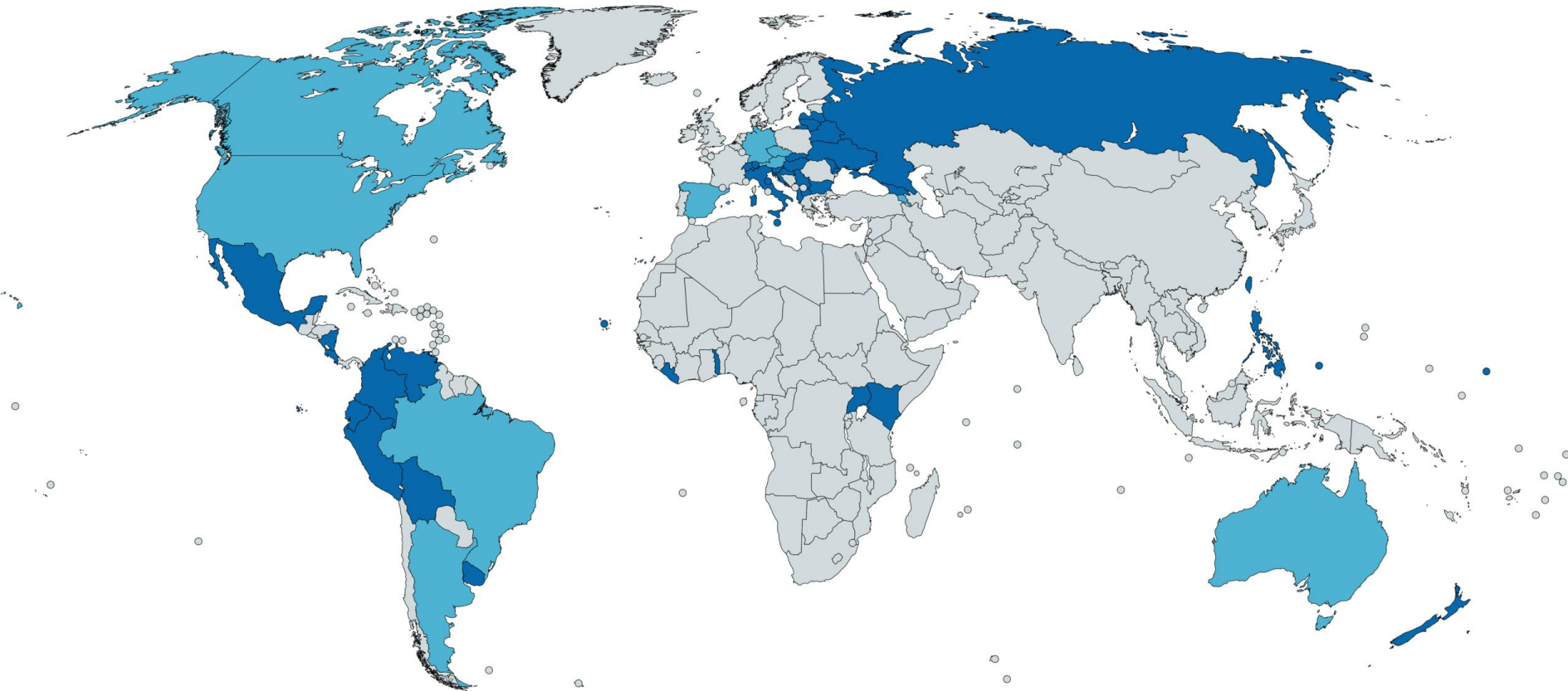
### ➤ Etats ne connaissant traditionnellement pas la démocratie directe

- France: référendums d'autorité (art. 11 Cst. Ve République, 1958, avec «référendum d'initiative partagée» depuis 2008)
- Royaume-Uni: référendum (d'autorité) sur le maintien dans la CEE (1975)

# I. La notion de démocratie directe et sa diffusion traditionnelle

## ➤ Exemple: Etats connaissant une forme de référendum d'origine populaire

- Bleu foncé: échelon national, bleu clair: échelon infranational uniquement



## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni



#### ■ Rappel des principales étapes du *Brexit*

##### • Les étapes préalables

- 1<sup>er</sup> janvier 1973: entrée du Royaume-Uni dans la CEE (passage de 6 à 9 Etats)
- 5 juin 1975: référendum sur le maintien dans la Communauté (67% de oui)
- 30 novembre 1979 (Margaret Thatcher: «*I want my money back*» -> 1984)
- 20 septembre 1988: discours de Bruges (Margaret Thatcher opposée à toute extension de la Communauté)
- 7 février 1992: signature du Traité de Maastricht (*opt out* du Royaume-Uni -> ne rejoint pas la monnaie unique)
- 23 juillet 1993: ratification du Traité de Maastricht par le Parlement (John Major)
- 20 avril 2004: Tony Blair annonce un référendum sur la Constitution européenne (pas eu lieu en raison des «non» français et danois)





## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni

#### ▪ Rappel des principales étapes du *Brexit*

##### • Les étapes et décisions clé du *Brexit*

- 23 janvier 2013: David Cameron, Premier ministre conservateur, promet un référendum sur l'UE si son parti gagne les élections législatives de 2015
- 22 mai 2014: le parti europhobe Ukip arrive en tête lors les élections européennes (> 26% des voix et 24 euro-députés)
- 7 mai 2015: les Conservateurs remportent les élections législatives avec une courte majorité absolue (17 sièges) -> loi en décembre prévoyant le référendum avant fin 2017
- 20 février 2016: David Cameron annonce le référendum pour le 23 juin 2016 (mais souhaite obtenir des réformes de l'UE)
- 23 juin 2016: les Britanniques votent pour la sortie («*leave*») à 51,9% (mais l'Ecosse et l'Irlande du Nord sont pour le «*remain*» à 63, resp. 55,8%)
- David Cameron, partisan du maintien, démissionne le lendemain -> Theresa May est nommée Première ministre le 13 juillet 2016



## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni

#### ■ Rappel des principales étapes du *Brexit*

- La lente et cahotique mise en œuvre du *Brexit*
  - 17 janvier 2017: Theresa May annonce un *Brexit hard* (rupture « claire et nette avec l'UE » -> souci de maîtrise de l'immigration)
  - 29 mars 2017: lettre de Theresa May à Donald Tusk activant la *clause de retrait* (art. 50 TUE) => délai de deux ans pour négocier les modalités de sortie (-> 29 mars 2019)
  - 8 juin 2017: soucieuse de renforcer sa majorité, Theresa May convoque des élections législatives anticipées => le Parti conservateur perd sa majorité absolue (doit s'allier avec le parti ultra-conservateur nord-irlandais, le *Democratic Unionist Party*, DUP)
  - 19 juin 2017: début des négociations de sortie (-> 3 chantiers: sort des expatriés, frontière nord-irlandaise et règlement financier)
  - 11 septembre 2017: adoption par le Parlement britannique de la loi sur le retrait de l'UE (326 contre 290 voix) => fin de la suprématie du droit de l'UE

## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni

#### ▪ Rappel des principales étapes du *Brexit*

- Les difficiles négociations du *Brexit*
  - 22 septembre 2017: revirement de Theresa May, qui semble défendre un *Brexit soft* (réclamé par l'économie, période transitoire de 2 ans)
  - 8 décembre 2017: premier accord (initial) de principe avec l'UE, puis ouverture d'une 2<sup>ème</sup> phase de négociation (14 et 15 décembre 2017)
  - 19 mars 2018: premier accord sur une courte transition *post-Brexit*
  - 6 juillet 2018: Theresa May propose une zone de libre-échange avec l'UE (maintenir ses promesses à l'égard de l'Irlande du Nord) => scission au sein du Parti conservateur et démission de David Davis et Boris Johnson, ministre du Brexit et Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères)
  - 19 et 20 septembre 2018: l'UE rejette les propositions de Londres
  - 13 novembre 2018: projet d'accord conclu avec l'UE: «filet de sécurité» (*backstop*; maintien d'un accord douanier avec tout le Royaume-Uni et non seulement l'Irlande du Nord)

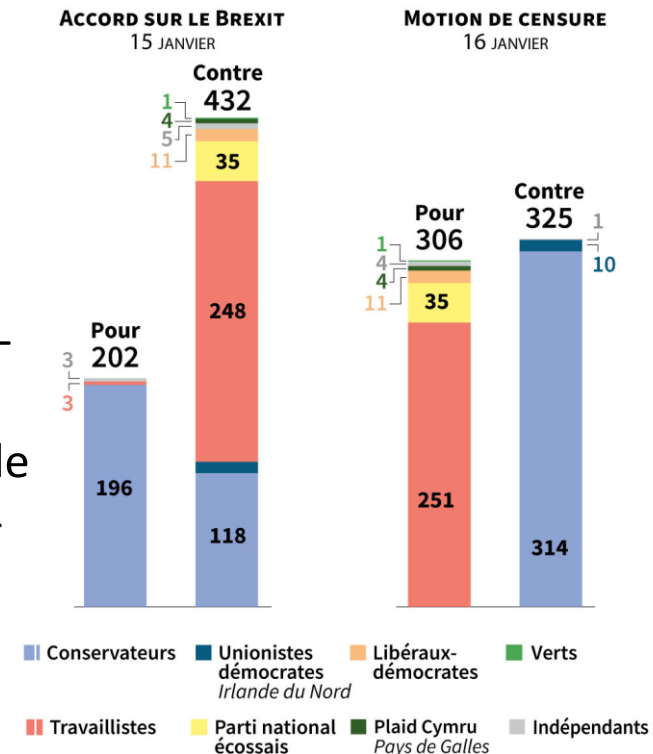


### ➤ La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni

#### ▪ Rappel des principales étapes du *Brexit*

- Les difficiles négociations du *Brexit*
  - 14 novembre 2018: approbation de l'accord par le Gouvernement britannique, mais division et forte opposition à l'interne («*Leave means leave*») => plusieurs démissions au sein du Gouvernement
  - 15 janvier 2019: le Parlement britannique rejette l'accord avec l'UE, par 432 voix contre 202 à la Chambre des Communes (plus lourde défaite d'un Gouvernement devant la Chambre depuis 1920)
  - 16 janvier 2019: la Chambre rejette de justesse (325 voix contre 306) une motion de censure déposée par Jeremy Corbyn, leader du Parti travailliste, contre Theresa May (il n'y avait plus eu de telle motion depuis 26 ans)

#### Les votes clés des députés britanniques



Source : Parlement britannique

© AFP

## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni

#### ■ Situation actuelle et blocages

- Les options du Gouvernement
  - divorce sans accord: pire option pour les milieux économiques
  - retourner négocier un nouvel accord avec l'UE: ...
  - demander à l'UE un report de la date du *Brexit* (29 mars 2019): ...
  - s'engager dans la voie d'un nouveau référendum sur le *Brexit*: solution prônée par les pro-Européens, et défendue notamment par une lettre de 71 députés travaillistes publiée le 16 janvier 2019, mais toujours rejetée jusqu'ici par Theresa May et tous les anti-Européens
  - cette dernière solution est jugée la seule crédible par Nicola Sturgeon, la Première ministre écossaise (indépendantiste et europhile), et elle est soutenue par le *Scottish National Party* (SNP), le Parti libéral-démocrate, le Parti nationaliste gallois *Plaid Cymru*, et les Verts



## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni

#### ■ Histoire et sens du référendum populaire au Royaume-Uni

- Les différents référendums populaires dans l'histoire
  - référendum sur le maintien dans la CEE: 5 juin 1975 (67% de oui)
  - 1<sup>ers</sup> référendums de dévolution en Ecosse et au Pays de Galles: 1<sup>er</sup> mai 1979 (échecs, en Ecosse, 51,6% de oui, avec une participation de 62,9%, le oui ne représentant donc que 32,85% de l'électorat – et non les 40% requis –; échec encore plus net au Pays de Galles)
  - 2<sup>èmes</sup> référendums de dévolution en Ecosse et au Pays de Galles: 11 et 18 septembre 1997  
(en Ecosse, 74,3% de oui à l'institution d'un Parlement, et 63,5% de oui à l'idée de le doter d'une compétence fiscale, avec une participation de 60,2%; au Pays de Galles, 50,3% de oui, avec une participation de 50,1%)
  - référendum sur l'indépendance de l'Ecosse: 18 septembre 2014  
(«*Should Scotland be an independent country?*» -> 55,3% de non, pour une participation de près de 85%, droit de vote à 16 ans)
  - référendum sur le *Brexit*: 23 juin 2016
  - éventuel nouveau référendum sur l'indépendance de l'Ecosse?



## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise du *Brexit* et la démocratie directe au Royaume-Uni

#### ■ Histoire et sens du référendum populaire au Royaume-Uni

- La question: quelle est l'expression légitime de la volonté populaire au Royaume-Uni?
  - référendum sur le Brexit, unique et décidé par une majorité de circonstance, de personnes qui ont disparu depuis?
  - majorité parlementaire issue des élections législatives de 2017?
  - sondages, qui semblent accorder depuis quelques mois une majorité favorable au maintien dans l'Union?
- La crise du Brexit ébranle le système politique (parlementaire) britannique
  - le référendum n'est pas un mode d'expression habituel de la volonté politique
  - et il n'est pas réglementé ... une fois pour toutes ...
  - => la démocratie directe ne s'invente pas et elle n'est pas un remède *ad hoc*, utilisable de temps en temps, selon l'humeur (elle doit être réglée)



### ➤ La crise des gilets jaunes et la démocratie directe en France

#### ■ Rappel des principales étapes de la crise

- L'apparition et les revendications du mouvement
  - 4 octobre 2018: 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Constitution de la V<sup>e</sup> République
  - octobre 2018: mouvement social spontané, appels à manifester diffusés sur Internet, contre la hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, composante carbone sur carburants)
  - élargissement du mouvement et de ses revendications fiscales et sociales (hausse du pouvoir d'achat, maintien des services publics, ras-le-bol fiscal, rétablissement de l'impôt sur la fortune), puis politiques (amélioration de la démocratie représentative par la démocratie directe: référendum d'initiative citoyenne; démission du Président de la République)
  - dès le 17 novembre 2018: mouvement s'organise autour des blocages de routes et ronds-points et de manifestations nationales urbaines chaque weekend
  - soutien assez large de l'opinion publique, du moins au début (et une certaine sympathie de la presse et des médias)





## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise des gilets jaunes et la démocratie directe en France

#### ■ Rappel des principales étapes de la crise

- L'escalade et les réponses des autorités
  - dans un premier temps, jusqu'au 4 décembre, le Gouvernement reste entièrement sourd aux manifestations et revendications, et annonce qu'il ne reviendra pas sur les mesures décidées (hausse de la TICPE, suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF)
  - mais amplification du mouvement, violences, importants dégâts matériels, forte répression policière, nombreux blessés (10 morts) et arrestations
  - nombres de manifestants lors des 10 actes (selon Ministère de l'intérieur)

17.11.2018	24.11.2018	01.12.2018	08.12.2018	15.12.2018	22.12.2018	29.12.2018	05.01.2019	12.01.2019	19.01.2019
287 110	166 000	136 000	136 000	66 000	33 600	32 000	50 000	84 000	84 000

- 4 décembre 2018: annonce d'un moratoire de 6 mois sur la hausse des taxes, le lendemain Emmanuel Macron annonce l'abandon de cette hausse pour 2019
- 10 décembre 2018: discours du Président annonçant toute une série de mesures (hausse SMIC, défiscalisation heures supplémentaires, etc.)

## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise des gilets jaunes et la démocratie directe en France

#### ■ Rappel des principales étapes de la crise

- Le «grand débat national» proposé par les autorités
  - => loi du 24 décembre *portant mesures d'urgence économiques et sociales* (coût évalué à 10,3 milliards d'euros)
  - le Gouvernement annonce aussi un «grand débat national», qui doit se dérouler de décembre 2018 à mars 2019

débat portant notamment sur quatre thèmes: transition écologique, fiscalité, services publics et débat démocratique (mais avec quatre thèmes exclus: peine de mort, interruption volontaire de grossesse, mariage homosexuel, immigration, celle-ci étant toutefois comprise dans la *Lettre aux Français* d'Emmanuel Macron)

- malgré ces mesures et annonces, le mouvement ne semble pas faiblir, après une sorte de trêve à Noël, reprend en janvier (ciblant en particulier les médias et les élites en général)



## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise des gilets jaunes et la démocratie directe en France

#### ■ Tentatives d'explications

##### • Quelques éléments

- pour certains analystes, phénomène lié à la «diagonale du vide», qui s'étend de la Meuse aux Landes (tout le centre de la France, délaissé)
- orientations et récupérations politiques (profil de certains manifestants, plus proche du Front national [Rassemblement national] et de La France insoumise)
- éloignement des syndicats traditionnels
- pour certains analystes, le mouvement se trouve dans le prolongement de la «disruption» opérée par Macron dans le paysage politique français
- nouvelle manière de faire la politique, suppression et disparition des intermédiaires: partis politiques traditionnels, syndicats, élus locaux (maires), etc.



## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ La crise des gilets jaunes et la démocratie directe en France

#### ■ Revendication de démocratie directe: le référendum d'initiative citoyenne (RIC) (ou référendum d'initiative populaire)

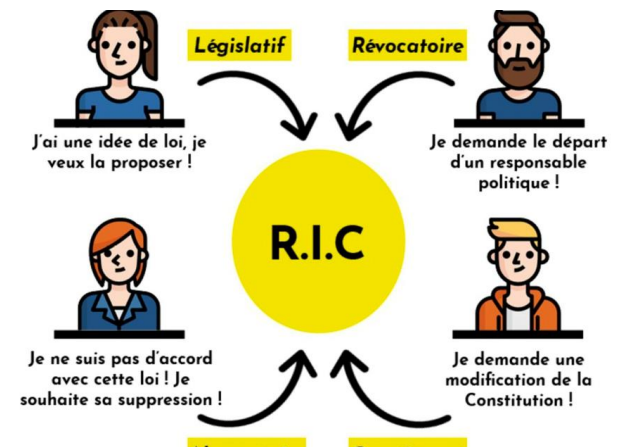
- La revendication et ses compréhensions

- principale revendication politique du mouvement depuis décembre 2018 (Suisse citée en exemple)
- différent du «référendum d'initiative partagée», innovation inscrite à l'art. 11 de la Constitution en 2008, et en vigueur depuis 2015, qui permet à 1/5 des membres du Parlement (soit 185 sur un total de 925), soutenus par 1/10 des électeurs inscrits (soit environ 4,55 millions!), de soumettre au référendum des projets de lois sur certains sujets (mais pas tous les sujets)
- idée: pouvoir légiférer sans passer par le Parlement, ou permettre à un certain nombre de citoyens, recueillant un nombre de signatures déterminé par la loi, de saisir la population d'un projet de décision sans que soit nécessaire l'accord du Parlement ou du Président
- volonté de «redonner la parole au peuple»



### ➤ La crise des gilets jaunes et la démocratie directe en France

- Revendication de démocratie directe: le référendum d'initiative citoyenne (RIC) (ou référendum d'initiative populaire)
  - La revendication et ses compréhensions
    - quatre types envisagé: constitutionnel, abrogatoire, révocatoire et législatif («RIC = CARL»)
    - on parle de 500 000 ou 700 000 signatures
    - mais réponse du Gouvernement: *«Le référendum peut être un bon instrument dans une démocratie, mais pas sur n'importe quel sujet, ni dans n'importe quelles conditions. C'est un bon sujet du débat que nous allons organiser partout en France»* (Edouard Philippe, 16 décembre 2018)
    - Emmanuel Macron, lui, brandit l'exemple du *Brexit* pour montrer que le référendum peut «nourrir la démagogie» et «tuer la démocratie représentative»



## II. Regain d'intérêt pour la démocratie directe dans le monde?

### ➤ Conclusion intermédiaire: (re)donner la parole au peuple

- Tentatives ou tentations de démocratie directe: donner ou redonner la parole au peuple ...
  - Mais problèmes ...
    - Royaume-Uni: démocratie directe étrangère à la tradition parlementaire et un peu improvisée et non réglementée (on ne sait pas qui décide de recourir au référendum, et quand, ni sur quel objet, etc.) (voir, par exemple, la question d'un second référendum sur le *Brexit*)
    - France: traditionnellement grande réticence vis-à-vis de la démocratie directe, et surtout, conviction que tous les sujets ne s'y prêtent pas (référendum d'autorité: ce sont les pouvoirs institués qui décident quand il faut s'en référer au peuple)



### III. La démocratie directe en Suisse et ses limites

---



#### ➤ Rappel: les institutions de démocratie directe et leur évolution

- Une très forte (et traditionnelle) dose de démocratie directe ...
  - Distinction plan fédéral et plans cantonal et communal
    - démocratie directe très ancienne et développée aux plans cantonal et communal
    - plus récente (1848 – 1874 – 1891) et moins développée au plan fédéral
  - Néanmoins, l'histoire constitutionnelle suisse est marquée par le formidable développement de la démocratie directe
    - démocratie directe qui s'est renforcée depuis 1891 et tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle
    - => le peuple suisse a des compétences et des pouvoirs de décision très importants
    - => plus de la moitié des votations populaires qui ont lieu chaque année sur la planète ont lieu en Suisse
    - ces pouvoirs sont pratiquement sans limites

## ➤ Rappel: les institutions de démocratie directe et leur évolution

### ■ Les instruments de démocratie directe au plan fédéral

- Le *référendum populaire*: deux types (principalement)
  - *obligatoire*: à la «double majorité», pour toute révision de la Constitution (ainsi que certains traités internationaux et certaines lois urgentes)
  - *facultatif*: 50 000 citoyens (ou 8 cantons) peuvent demander le référendum sur toutes les lois fédérales (et sur certains traités internationaux), vote à la majorité simple du peuple
  - référendum toujours décisionnel (jamais consultatif), jamais décidé par les autorités, et généralement suspensif (parfois abrogatoire)
- *L'initiative populaire*
  - 100 000 citoyennes et citoyens peuvent à tout moment proposer une révision (partielle ou totale) de la Constitution fédérale, proposition qui est soumise au vote (peuple et cantons, ou au moins peuple dans certains cas)
  - l'initiative ne peut pas être arrêtée – invalidée – par les autorités (sauf contradiction avec le «droit international impératif» ou violation unité de la matière, etc.)



## ➤ Discussions actuelles: les limites de la démocratie directe

### ■ Démocratie directe bien rôdée ... qui fonctionne

- Peu de discussions ou «discussions de riches» ...
  - la question n'est pas de «redonner la parole au peuple»
  - le peuple a largement la parole dans le système suisse
  - la question est donc bien plus, aujourd'hui, de savoir si le peuple a – doit avoir – toujours «le dernier mot», ou s'il en a été privé et s'il faut donc lui «redonner le dernier mot» (comme le prétendent certains)
- Question des limites de la démocratie directe
  - système suisse confronté à une série d'initiatives populaires, qui s'attaquent à – ou mettent à mal – certaines valeurs de l'Etat de droit libéral (droits fondamentaux), au nom de la démocratie directe, de la souveraineté populaire
  - conflit en soi pas nouveau, «préprogrammé» dans le système constitutionnel suisse
  - mais exacerbé aujourd'hui par l'utilisation assez systématique de l'initiative populaire et l'influence grandissante du droit international



## ➤ Discussions actuelles: les limites de la démocratie directe

### ■ Initiatives «problématiques», quelques exemples

#### • Dans un passé récent

- initiative pour l'«internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables», acceptée le 8 février 2004 (art. 123a)
- initiative pour «pour des naturalisations démocratiques», rejetée le 1<sup>er</sup> juin 2008
- initiative pour l'«imprescriptibilité des actes de pornographie infantine», acceptée le 30 novembre 2008 (art. 123b)
- initiative «contre la construction de minarets», acceptée le 29 novembre 2009 (art. 72 al. 3)
- initiative «pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)», acceptée le 28 novembre 2010 (art. 121 al. 3 à 6 nouveaux),
- initiative «pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires», acceptée le 11 mars 2012 (nouvel art. 75b), et Initiative «contre les rémunérations abusives», acceptée le 3 mars 2013 (art. 95 al. 3),
- Initiative «contre l'immigration de masse», acceptée le 9 février 2014 (nouvel art. 121a et art. 197 ch. 9 nouveau),
- initiative «pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants », acceptée le 18 mai 2014 (nouvel art. 123c)

#### • Dans le futur ...

- réintroduction de la peine de mort, interdiction de la burka, etc. ...

## ➤ Discussions actuelles: les limites de la démocratie directe

### ■ Relation entre droit interne et droit international

- Initiatives problématiques sous l'angle du droit international
- Termes du débat
  - au plan national, en Suisse, l'évolution depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle est caractérisée par une montée en force de la composante démocratique, spécialement de la démocratie *directe*
  - au plan international, en revanche, ce qui frappe, depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, c'est l'extraordinaire montée en puissance de la proclamation et de la protection des droits fondamentaux de la personne humaine
- Question
  - comment concilier le respect de la volonté populaire (démocratie directe) avec le respect des valeurs de l'Etat de droit et des droits fondamentaux, personnifiées et concrétisées par le droit international?
  - conflit entre libéralisme et Etat de droit, d'un côté, et souveraineté populaire, de l'autre?
  - entre Montesquieu et Rousseau?
  - question du «dernier mot»

## ➤ Discussions actuelles: les limites de la démocratie directe

### ■ Solutions

- Toutes sortes de solutions évoquées: quelques exemples
  - placer le droit national (la Constitution) au-dessus du droit international => donner au peuple – ou lui redonner – toujours le dernier mot (solution de l’initiative sur les juges étrangers, rejetée le 25 novembre 2018)
  - limiter les droits populaires et la démocratie directe, en élargissant les conditions d’invalidation des initiatives populaires
  - garder un système souple qui permet de trouver, dans un dialogue institutionnel (peuple, Conseil et Assemblée fédérale, mais aussi juge), des solutions appropriées
- Principe
  - Etat «libéral» et Etat «démocratique» se conjuguent ensemble, s’alimentent réciproquement et s’équilibrent mutuellement
  - la dimension «démocratique» permet aux individus et à la société civile de participer à la formation de la volonté de l’Etat
  - la dimension «libérale», de l’Etat de droit (libertés et séparation des pouvoirs), protège les individus et la société civile contre l’abus du pouvoir de l’Etat, contre le totalitarisme

